

GIE (GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE) QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE ? QUEL AVENIR POUR LES AGENTS ? LES DESSOUS DE LA POLITIQUE 3F

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le GIE, Groupement d'Intérêt Économique est créé. Il comprend 4 directions déléguées et 9 centres de service partagés. La CFDT Cheminots a été reçue en audience le 5 février 2024 pour aborder avec la direction du GIE la vision économique, stratégique et sociale du GIE. L'inquiétude de la CFDT portait sur 2 thématiques majeures : la politique 3 F, et la longévité de l'engagement des 5 SA auprès du GIE, cette dernière question impliquant de fait la pérennité de la charge de travail des 3189 agents du GIE. **Explications.**

POLITIQUE 3 F QU'EST-CE ?

La charge de travail composée des différentes tâches et missions GIE et répartie dans les 6 centres de service partagé (CSP) du GIE est classée dans 3 catégories « FIX FLEX AND FREE »

- ➔ Prestations Fix : recours obligatoire au GIE. Tarif unique demandé aux 5 SA,
- ➔ Prestations Flex : recours obligatoire au GIE. Tarifs différenciés demandés au 5 SA selon le type de prestations,
- ➔ Prestation Free : recours optionnel, tarif à la demande en fonction de l'option choisie par la SA.

La prestation Flex, obligatoire revêt des tarifs différenciés et se veut vertueuse vis à vis des 5 SA qui, avec des tarifs différenciés, se verront payer le « juste prix » en fonction du travail fourni par le GIE. Par exemple, le tarif concernant le recrutement externe sera différent si la SA a fourni un sourcing de candidats ou non. Pour la Direction, cette politique répond à une logique de performance partagée.

La prestation Free, n'est pas obligatoire et chacune des 5 SA a le choix d'opter ou non pour cette prestation. Pour le GIE, l'ensemble des prestations FREE représente 3% du chiffre d'affaires de celui-ci. Les prestations Free : Conseil et animation en réglementation du travail (CARRT), recouvrement aide publiques, études et conseil, formation SSP et psycho, care académy, agence recrutement fret, dispositif développement des talents, bilan en cours de carrière, gestion des véhicules, accompagnements excellence opérationnelle, gestion des établissements secondaires animation de la communauté des assistants de direction groupe, enquêtes de satisfaction clients... ●

QUEL ENGAGEMENT DES 5 SA AU GIE ?

La CFDT Cheminots a porté la question légitime de l'engagement des SA à confier durablement de la charge.

La direction GIE explique que le processus d'engagement des SA envers le GIE est trisannuel. En 2024, au début du second semestre, les SA préciseront leur commande pour l'année 2025, et leur engagement pour 2026 et 2027. Ce processus est glissant, il est renouvelé chaque année pour chaque SA. Cela garantit une vision de charge pérenne à 3 ans ●



GIE : L'ANALYSE DE LA CFDT ET SON POSITIONNEMENT EXPRIMÉ AUPRÈS DE LA DIRECTION.

SUR LA PÉRENNITÉ DE LA CHARGE DE TRAVAIL CONFIEE AU GIE :

Si la CFDT cheminots ne remet pas en cause l'engagement des 5 SA à confier la charge au GIE, elle exprime ses inquiétudes quant aux évolutions de celles-ci dans le temps et en particulier :

- Suite au scénario de discontinuité du FRET, et son rattachement à Rail 4 Logistic (R4L),
- Sur la création de filiales et leur choix de confier leur portefeuille au GIE. Sur ce point, l'accord filiales en cours de négociation devrait garantir ce recours et donc cette charge pour le GIE,
- Sur l'ouverture à la concurrence, la CFDT cheminots rappelle qu'environ 35 appels d'offres menacent à court terme les cheminots de TER et d'Intercité. La SNCF estime dans ses orientations stratégiques, pouvoir capter 60% de ceux-ci, soit une perte estimée de 40% du marché conventionné qui aura alors un impact sur la charge GIE,
- Les efforts de productivité réalisés par chaque SA ont tendance à diminuer progressivement les effectifs groupe, et donc le portefeuille du GIE,
- La productivité elle-même du GIE : les diminutions des fonctions support sont un objectif prioritaire de la SNCF, la CFDT Cheminots demande que celle-ci soit indexée sur les effectifs groupe et n'aille pas au-delà ●

SUR LE FIX, FLEX AND FREE

- Certaines activités Flex sont valorisantes pour les agents du GIE : les formations SST par exemple sont pour les services médicaux, une manière différente d'exercer son métier. Perdre certaines charges de travail risquerait d'enlever une forte attractivité de certains métiers du GIE.
- La CFDT cheminots craint que le catalogue 3F complexifie les métiers et les process, que l'on dédicace les portefeuilles en fonction de chaque SA.
- Sur la partie Flex, la CFDT cheminots identifie le risque que certaines SA ou activités en début de process paieront pour les autres. Par exemple, sur le recrutement à la conduite, les parcours professionnels s'effectuent essentiellement de Transilien, TER, FRET vers TGV Intercités.
- Le conseil en réglementation du travail est stratégique, et il a un impact potentiel fort sur l'ensemble du groupe, et notamment ses salariés si l'on tient compte des conséquences qu'emportent une mauvaise décision réglementaire. La CFDT demande que cette prestation redevienne obligatoire (passage du Free au Flex a minima)
- La CFDT Cheminots s'interroge et s'inquiète sur l'évolution, à moyen et long terme du catalogue 3F , et sur le risque d'une augmentation progressive de la part « Free » de l'offre GIE.
- Enfin la CFDT cheminots estime que la direction GIE doit communiquer davantage sur ce catalogue car l'absence de visibilité est anxiogène pour les agents ●

DES QUESTIONS ? DES INQUIÉTUDES ? DES IDÉES ?

Nathalie Richard || 07 82 69 84 16

Miriam D'Almeida || 07 62 60 30 34

Fabrice Chambelland || 06 27 70 45 58

agirpouroptim.cfdt@gmail.com

